

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

Genève, le 13 avril 2021

Compte rendu d'activité du Pouvoir judiciaire en 2020

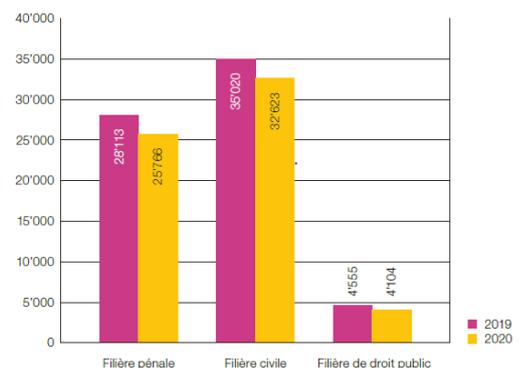
La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire a présenté ce jour le compte rendu d'activité du Pouvoir judiciaire en 2020. Évoquant l'impact de la pandémie sur l'activité judiciaire, le procureur général Olivier Jornot a souligné la normalisation progressive de la situation intervenue dans la seconde moitié de l'année, qui a même permis de compenser partiellement le coup d'arrêt survenu au printemps pendant le confinement. Le nombre des procédures sorties n'en a pas moins fléchi de près de 8% en comparaison avec l'année 2019, de sorte qu'un rattrapage reste nécessaire. Le procureur général a également présenté les principaux objectifs qui guideront l'activité du Pouvoir judiciaire dans les cinq années à venir et les projets à mener pour les atteindre, tels que le renforcement du greffe universel, la réforme de la gestion des curatelles ou le développement de la médiation.

Le Pouvoir judiciaire parvient à limiter au mieux l'impact de la pandémie

Pour la sixième année consécutive, le nombre de procédures traitées est supérieur à 100'000, malgré l'inévitable baisse due à l'impact de la pandémie (- 3.7% de procédures traitées dans l'année). Les chiffres sont moins inquiétants en fin d'année qu'ils ne l'étaient en juin, les juridictions ayant redoublé d'efforts durant le second semestre pour compenser le coup d'arrêt survenu au printemps, lors du confinement.

Le Pouvoir judiciaire a tout mis en œuvre, dès le mois d'avril, pour recouvrer progressivement le rythme ordinaire de son activité, par le déploiement d'un plan de protection strict et efficace, évoluant au gré des décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat. Outre les mesures d'hygiène et de protection usuelles, il a notamment réduit le nombre et la capacité des salles d'audience, multiplié les zones et salles d'attente, revu la

Evolution du nombre des procédures sorties
(comparaison entre 2019 et 2020)



Impact de la pandémie et du PCA sur le nombre de procédures et d'audiences

Comparaison années complètes 2019 et 2020

	Filière pénale	Filières civile et de droit public
Nombre de procédures:		
Entrées	-3.9%	-7.1%
Sorties	-8.3%	-7.2%
Nombre d'audiences:		
Chiffres absolus	- 940	-1'065
Pourcentage	-10%	-15%

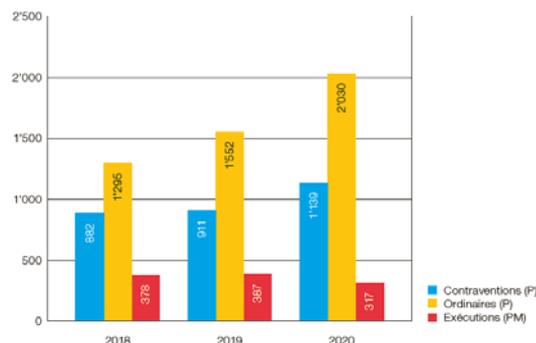
circulation des publics dans les locaux, installé des parois de séparation en plexiglas, généralisé le travail à distance dans la mesure compatible avec l'activité judiciaire et muni les juridictions des équipements nécessaires à la tenue d'audiences par visioconférence.

Les mesures prises ont produit les effets escomptés : alors qu'au premier semestre, le nombre de procédures sorties avait chuté de 25% - voire de 40% dans la filière civile – en comparaison avec la même période de l'année précédente, il n'a finalement fléchi que de 8% sur l'ensemble de l'année.

Cette baisse n'en est pas moins significative. Elle illustre les difficultés rencontrées par les juridictions pour instruire les procédures, en raison notamment des nombreuses quarantaines imposées aux parties, à leurs avocat·e·s ou aux membres du Pouvoir judiciaire ou encore de la limitation des déplacements internationaux. Elle a provoqué une augmentation du stock des procédures judiciaires à traiter et induira inévitablement la prolongation de la durée de certaines d'entre elles. Il est difficile à ce jour de savoir dans quel délai la situation pourra être complètement normalisée.

Le procureur général a souligné la situation particulièrement préoccupante de deux juridictions. La chambre des assurances sociales de la Cour de justice accumule ainsi, année après année, un stock de procédures qu'elle ne parvient pas à résorber. Le Tribunal des mineurs connaît pour sa part une hausse constante des nouvelles procédures, depuis plus de cinq ans. Cette tendance ne s'est aucunement inversée durant la pandémie, de sorte que la juridiction a connu une année 2020 particulièrement exigeante. Des renforts temporaires ont été mis à disposition de ces deux juridictions.

Entrées au Tribunal des mineurs



Adoption du plan stratégique 2021-2025

Le procureur général a présenté, lors de la conférence de presse, les objectifs stratégiques arrêtés par la Commission de gestion pour guider l'action du Pouvoir judiciaire dans les cinq prochaines années.

Axe stratégique	Objectifs
A Fournir des prestations de qualité aux usagers de la justice	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des prestations judiciaires de qualité tout au long de la procédure, de son introduction jusqu'aux dernières instances de la décision. Accueillir les justiciables et les avocat·e·s, leur fournir une information pertinente et faciliter leurs démarches. Contribuer à la réforme du dispositif de protection de l'adulte et de l'enfant.
B Favoriser le développement professionnel et l'épanouissement au travail	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le développement des compétences et les parcours professionnels internes. Renforcer les compétences managériales et assurer la relève. Protéger la personnalité et promouvoir l'innovation. Favoriser le bien-être et le santé au travail.
C Fournir aux magistrat·e·s l'organisation, l'appui et les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des solutions innovantes et des solutions techniques ou organisationnelles pour améliorer l'efficacité judiciaire. Évaluer la charge des magistrat·e·s pour déterminer l'appui nécessaire. Améliorer la planification et le pilotage des ressources. Encourager les interactions entre les magistrat·e·s pour favoriser le développement des compétences et des bonnes pratiques.
D Faire vivre le Pouvoir judiciaire au cœur de la cité	<ul style="list-style-type: none"> Développer la coopération avec les autorités, institutions et services de l'Etat dans le respect des mandats ou du Pouvoir judiciaire. Valoriser le rôle des juges comme un élément de rapprochement et d'intégration de la justice dans la cité. Favoriser la compréhension du fonctionnement de la justice et la communication avec les publics. Réaliser l'expérience d'accompagnement au Pouvoir judiciaire.
E Réussir la transition numérique de la justice	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'accès au dossier judiciaire numérique, les échanges électroniques et les démarches en ligne, notamment dans le cadre du projet Justice 4.0. Intégrer, décloser et rédiger de façon plus rationnelle, efficace et ergonomique grâce aux innovations et opportunités offertes par le dossier judiciaire numérique. Construire les nouveaux systèmes d'information et la protection des données.

Les cinq axes du nouveau plan stratégique ont été définis en considérant les besoins des acteurs internes et externes du Pouvoir judiciaire. L'axe A, a ainsi pour ambition d'améliorer la qualité des prestations fournies aux justiciables et aux avocat·e·s. Les axes B et C sont consacrés au personnel et aux magistrat·e·s, alors que l'axe D vise les partenaires étatiques ou la population en général. L'axe E, consacré à la transition numérique de la justice, enjeu majeur qui occupera la justice suisse ces prochaines années, concerne tous les publics.

Plusieurs projets sont en cours ou seront lancés dans les années à venir pour atteindre les objectifs fixés. Le procureur général a précisé, s'agissant de l'axe A, que le Pouvoir judiciaire travaillerait tant sur la qualité des prestations en lien direct avec les procédures judiciaires, que sur l'accueil et l'information des justiciables et des avocat·e·s.

Il a notamment cité l'ouverture et le renforcement du greffe universel, guichet unique du Pouvoir judiciaire situé au Palais de justice, la mise en ligne du nouveau site internet

(justice.ge.ch), le passage au dossier judiciaire numérique - qui devrait être généralisé en 2025 et qui dépend de projets conduits au niveau national (www.justitia40.ch) -, les travaux conduits par le Pouvoir judiciaire en faveur de la médiation aux côtés des associations professionnelles d'avocat·e·s et de médiation, la mise en œuvre d'un plan d'actions pour faire suite à l'enquête de satisfaction récemment conduite dans la filière civile auprès des justiciables et des avocat·e·s ou encore le lancement d'une réforme ambitieuse de la gestion des curatelles par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, qui sera menée parallèlement aux projets lancés ou annoncés dans ce domaine par l'administration cantonale (projet HARPEJ du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse; projet de réforme du dispositif de protection de l'adulte annoncé par le département de la cohésion sociale).

Un effectif stable et des charges de fonctionnement en baisse de 6 millions de francs

L'effectif du Pouvoir judiciaire est resté stable en 2020. En fin d'année, le Pouvoir judiciaire genevois comptait ainsi quelque 760 postes (équivalent temps plein) occupés par un peu plus de 150 magistrat·e·s titulaires (de carrière) et 700 collaboratrices et collaborateurs. Près de 73 % du personnel et 63% des magistrat·e·s du Pouvoir judiciaire sont des femmes. La moyenne d'âge est de 44 ans.

Les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire se sont élevées à quelque 194 millions de francs, la légère baisse s'expliquant par le ralentissement de l'activité judiciaire en raison de la pandémie (- 2.8 %). La justice représente ainsi un peu plus de 2 % des charges de fonctionnement de l'Etat.

Les revenus nets ont pour leur part atteint 54.9 millions de francs (+ 4.2 %), grâce à une augmentation des confiscations pénales.

Le taux de couverture des charges a atteint 28%.

Evolution du taux de couverture des charges par les revenus (en millions)



Contacts:

Olivier Jornot, procureur général et président de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire
Patrick Becker, secrétaire général du Pouvoir judiciaire

Par l'intermédiaire de Olivier Francey, chargé de relations médias, +41 22 327 62 77,
communication@justice.ge.ch

Le Pouvoir judiciaire a un nouveau site internet : justice.ge.ch